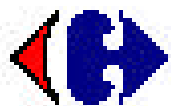


Carrefour



uni
UNION NETWORK INTERNATIONAL

A l'occasion de la réunion du Comité d'Information et de Concertation Européen des 27 et 28 novembre 2000, Carrefour et l'Union Network International (UNI) ont convenu que toute entreprise a besoin pour se développer de paix et de consensus social.

Pour ce faire, Carrefour s'engage à veiller conjointement avec l'UNI à la bonne application des conventions 87 – 98 et 135 de l'OIT.

Ces normes internationales définissent :

- ~~le~~ le droit des salariés à s'affilier à une organisation syndicale de leur choix,
- ~~le~~ le droit de négocier collectivement
- ~~la~~ la protection des salariés et de leurs représentants contre tout acte de discrimination tendant à porter atteinte à la liberté syndicale.

Le respect des droits syndicaux et la reconnaissance des droits fondamentaux font partie de la culture des sociétés du Groupe Carrefour.

Carrefour a également condamné le travail des enfants pour prévenir l'esclavage et le travail forcé et il entend que les principes définis par l'OIT soient respectés par ses fournisseurs.

Le Président Carrefour

Le Secrétaire Général de l'UNI

Daniel BERNARD

Philippe JENNINGS

Commerce

Le Directeur de UNI

Jan FURSTENBORG